



Régate Grade 5B - CLASSE M Organisée par la SRVannes Cercle Nautique de la Ria d'Étel

Rue de la Barre, 56410 Étel

28 janvier 2024 - AVIS DE COURSE

Rappel:

 La régate est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec dignité et respect.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe E
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 le système de course HMS en vigueur,
- 1.4 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.5 Règles modifiées : La RCV E2.1(b) est supprimée
- 1.6 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra
- 1.7 Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la Classe MARBLEHEAD
 - 3.2 Les concurrents admissibles, doivent se préinscrire sur le forum de la Classe avant le samedi 27 janvier 12h00,

Les confirmations d'inscription se feront sur site le jour de la régate.

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - le certificat de jauge
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - le certificat de mesure de ses 4 gréements maximum autorisés et validé par leur responsable national de jauge.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros,

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10 euros

5. REPARTITION DES FLOTTES

Si nécessaire, la répartition des flottes de la première course sera affichée le 28 JANVIER 2024 à 10h00.

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription : Le 28 janvier de 8h30 à 9h30

Manches à suivre entre 10h00 et 12h30 Manches à suivre entre 13h30 et 16h00 Plus de départ après 16h00

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

Il pourra être procédé à la vérification de jauge des bateaux à tout moment de la compétition, sur demande du Comité de Course ou du Comité de Protestation, et/ou d'une façon aléatoire.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles sur le site de la SR Vannes

8. SYSTEME DE PENALITE

Application de l'annexe E

9. CLASSEMENT

- 9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées : 1 retirée A partir de 8 courses validées : 2 retirées A partir de 16 courses validées : 3 retirées A partir de 24 courses validées : 4 retirées

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX: Des prix seront distribués.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Luc HOUDET sr.vannes@gmail.com

Paul Hervé Blonce phblonce@gmail.com

06-24-18-67-37

06-98-33-02-29